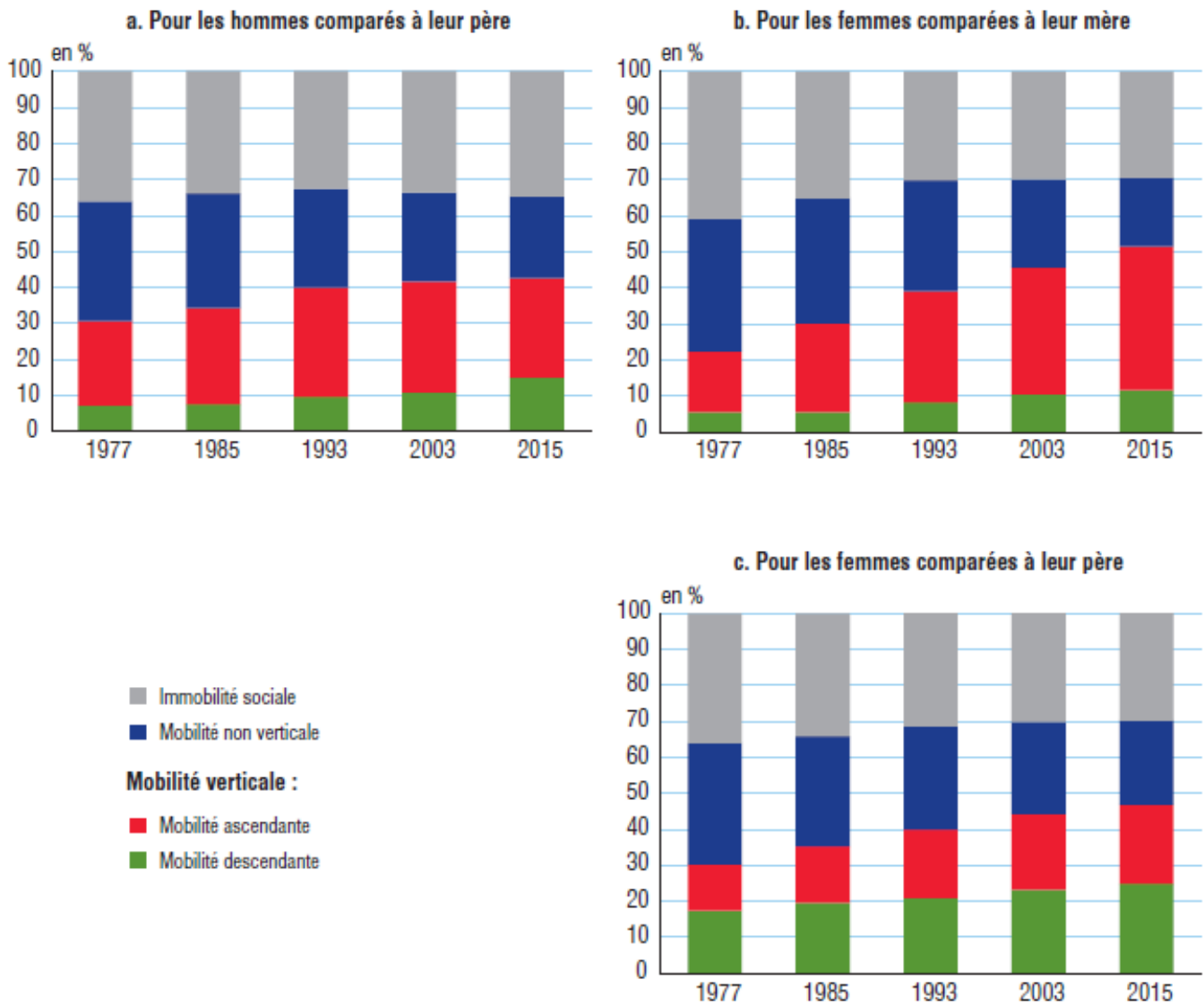


**Dossier 2 : Quelles sont les caractéristiques et les évolutions de la mobilité sociale ?**

**C – DES MOBILITES SOCIALES SPECIFIQUES CHEZ LES HOMMES ET CHEZ LES FEMMES**

**1 – Une mobilité sociale qui progresse chez les hommes comme chez les femmes**

**DOCUMENT : Décomposition de la mobilité sociale observée entre 1987 et 2015**



Note : les évolutions et écarts qui sont commentés sont ceux obtenus à partir des chiffres arrondis sans décimale.

Lecture : en 2015, 65 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père : 23 % ont connu une mobilité non verticale, 28 % une mobilité ascendante et 15 % une mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

## Pour les femmes comme pour les hommes, les mouvements ascendants et descendants sont plus fréquents qu'il y a 40 ans

Conséquence de la forte décroissance de l'emploi non salarié des années 1970-1980, la **mobilité non verticale** (entre catégories socioprofessionnelles non salariées et salariées, ou entre catégories non salariées) s'est fortement réduite depuis 40 ans pour les femmes comme pour les hommes. Corollairement, leur **mobilité verticale** (ascendante ou descendante) s'est renforcée : minoritaires en 1977, les mouvements entre catégories socioprofessionnelles salariées représentent en 2015 les deux tiers de la mobilité sociale observée des hommes et les trois quarts de celle des femmes comparées à leur mère.

La mobilité verticale masculine reste majoritairement une **mobilité ascendante**, même si cette prédominance se réduit depuis le début des années 2000. De 1977 à 2003, les hommes en ascension sociale étaient environ 3 fois plus nombreux que ceux dont la trajectoire a été descendante ; en 2015, ils ne sont plus que 1,8 fois plus nombreux (*figure 1a*). En effet, en hausse de plus en plus modérée de 1977 (23 %) à 2003 (31 %), le taux de mobilité ascendante des hommes a ensuite diminué (28 % en 2015). Le taux de **mobilité descendante** des hommes a, lui, été multiplié par 2 entre 1977 (7 %) et 2015 (15 %).

Depuis la fin des années 1970, les femmes occupent plus fréquemment une position sociale plus élevée que celle de leur aînée. En 2015, elles sont 3,4 fois plus nombreuses à avoir connu une mobilité ascendante que descendante par rapport à leur mère ; ce rapport est légèrement plus élevé qu'en 1977 (3,0) mais se réduit depuis 1985 (4,4) (*figure 1b*). La progression de la mobilité ascendante des femmes comparées à leur mère reste forte (25 % en 1985 et 40 % en 2015, contre 17 % en 1977), bien qu'elle se soit un peu ralentie à partir du milieu des années 1980 ; comme celui des hommes, leur taux de mobilité descendante a, lui, doublé en 40 ans (6 % en 1977 et en 1985, 12 % en 2015).

Comparées à leur père, les trajectoires des femmes sont toujours moins favorables que par rapport à leur mère (*figure 1c*). La prédominance des mouvements descendants s'est atténuée depuis 40 ans, mais très lentement : entre 1977 et 2015, la part de femmes en ascension sociale par rapport à leur père a crû de 9 points (22 % en 2015) ; dans le même temps, la part de femmes occupant une position sociale inférieure à celle de leur père, qui était déjà de 18 % en 1977, a augmenté de 7 points.

[...]

En 40 ans, la mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère a, elle, progressé. Malgré un ralentissement à partir de 1993, le taux de mobilité sociale féminine n'a cessé de croître depuis la fin des années 1970. En 2015, 71 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives occupées ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle leur mère encore en emploi ou l'ayant été ; c'est 12 points de plus qu'en 1977 (*figure 1b*). Ce taux de mobilité sociale intergénérationnelle féminine dépasse ainsi de 6 points le taux masculin en 2015, alors qu'il lui était inférieur de 5 points 40 ans plus tôt.

Comparer la position sociale des femmes à celle de leur père permet de compléter l'analyse de l'évolution de la mobilité sociale des femmes durant les quatre dernières décennies, bien que les différences existant entre les structures d'emploi féminines et masculines rendent cette approche plus complexe [Merllié, 2019]. Par rapport à leur père, le taux de mobilité sociale des femmes a également crû, mais plus modérément : en progression de 6 points depuis 1977, il atteint 70 % en 2015, soit un niveau équivalent au taux de mobilité des femmes comparées à leur mère (*figure 1c*).

Source : Quarante ans d'évolution de la société française.  
France, Portrait social, Edition 2019, INSEE Références (extraits)